



COMMUNICATIONS AUX EXPOSANTS

! A lire attentivement svp !

1. Les taureaux doivent être amenés à ESPACE GRUYERE à Bulle le **mardi 23 septembre 2025** aux heures suivantes :

07h30 : Gruyère, Veveyse

08h00 : Glâne, Sarine

08h30 : Broye, Lac, Singine + hors canton

Fin de la réception : 09h00 ! Après 09h00, les taureaux seront exclus d'entrée au marché !

Afin d'éviter des "bouchons" à l'entrée, nous prions les exposants de respecter l'horaire d'entrée et de laver entièrement leur(s) taureau(x) sur l'exploitation avant la manifestation. D'avance merci pour votre coopération.

2. **Itinéraires, déchargement, parcs :** *prière de vous conformer strictement aux indications des plans annexés.*

Sur la place de déchargement, les véhicules doivent emprunter les couloirs de circulation et être stationnés provisoirement en épis selon les indications du personnel de parc. Après le déchargement, les taureaux sont à attacher aux perches aux abords de la zone de déchargement (voir plan) et les véhicules sont à parquer immédiatement dans le parc prévu à cet effet.

3. **Deux réceptions** sont prévues : Entrée no 1 : - Red Holstein N° 401 à 460 - Holstein N° 601 à 662

(voir plan catégories & rings annexé) Entrée no 2 : - Simmental N° 1 à 25 - Swiss Fleckvieh N° 301 à 386

A l'entrée du marché, le conducteur doit présenter :

- a) **!** une attestation vétérinaire certifiant un examen sérologique négatif à l'égard de l'IBR/IPV. **!** Seul seront valables les examens à partir du 23 août 2025.
 - b) **!** l'attestation vétérinaire certifiant un examen négatif à l'égard du virus du BVD (méthode RT-PCR). **!** Seul seront valables les examens à partir du 23 août 2025.
 - c) le certificat d'ascendance ou certificat zootechnique.
 - d) le jeu d'étiquettes BDTA (identité de l'animal et code-barre) ➡ prière de l'agrafer sur le document d'accompagnement
 - e) le(s) document(s) d'accompagnement original blanc dûment rempli et signé **!** 1 document par animal !
- Concernant les traitements des animaux, la Commission se décharge de toute responsabilité au cas où un détenteur aurait traité son taureau avec des médicaments, soit avant le marché et qu'il n'aurait pas rempli correctement le document d'accompagnement, ou pendant le marché et qu'il ne l'aurait pas déclaré au bureau de l'organisation jusqu'au mardi 23 septembre à 20h00 au plus tard.
- !** Dans ce dernier cas, le détenteur établira un nouveau document d'accompagnement et devra y faire apposer le tampon du Marché-concours de Bulle.

! Pour les taureaux **Simmental, Swiss Fleckvieh, Red Holstein et Holstein enregistrés à swissherdbook**, un échantillon de poils sera prélevé à l'entrée pour le génotypage (sauf pour les taureaux qui ont déjà une valeur d'élevage génomique). Cette mesure est obligatoire pour l'admission au Herd-book.

4. **Conditions sanitaires / Annonces à la BDTA :** **!** voir le **DOCUMENT ORANGE ANNEXÉ !**

5. **Présentation des taureaux au ring :** veuillez consulter l'horaire dans le catalogue du marché en page 4 (attention: les heures indiquées ne sont qu'indicatives!). Les taureaux doivent être prêts à l'entrée du ring, dans l'ordre croissant des numéros, 10 min. avant le passage au ring. Les taureaux non présentés au ring avec leur catégorie respective ne seront ni classés, ni appréciés ! Le propriétaire est responsable de présenter son taureau au ring, les gardes n'intervenant pas. Il est vivement conseillé avant le marché d'entraîner le taureau à la conduite. Après le passage au ring, les taureaux sont à attacher à l'écurie dans l'ordre du classement de gauche à droite. Tenue conseillée des conducteurs : bredzon, costume traditionnel ou chemise blanche. Les rubans-tête (avec numéro de catalogue) seront distribués à l'entrée du ring avant le passage au ring et sont à rendre directement à la sortie du ring à la personne responsable. Le clippage des taureaux n'est pas admis.

6. **!** **Mesures de sécurité :** les taureaux de plus de 18 mois (nés avant le 23 septembre 2024) doivent être conduits avec un bâton à mousqueton fixé à l'anneau nasal et un licol passant par l'anneau nasal (dans tout l'Espace Gruyère y.c. au ring). Les taureaux méchants ne doivent pas être amenés au marché. Les taureaux âgés de 12 mois et plus (nés avant le 01.09.2024) doivent être munis de l'anneau nasal et d'un licol passant par l'anneau nasal. Ce dernier doit être fixé au moins 3 semaines avant le marché. Les taureaux doivent être présentés avec un licol neuf. Ils doivent être attachés solidement à l'attache. Les jeunes taureaux doivent être attachés "court" à la barre inférieure d'attache. **Attention : l'anneau nasal ne peut pas être utilisé pour attacher les taureaux à l'étable !**

! Les **propriétaires sont responsables** de tout dommage résultant de l'inobservation de ces prescriptions.

6. **Championnat** : des Champions seront désignés au ring dans les races Holstein, Red Holstein, Swiss Fleckvieh et Simmental parmi les taureaux classés 1^{er} de catégorie. Un prix spécial sera attribué aux 4 Champions Junior et Senior de race, ainsi qu'au Champion suprême (élection par les juges). Horaire du championnat : veuillez-vous référer au catalogue du marché en page 4.
7. **Election du Champion Suprême** : il sera élu par les juges lors de la remise des prix. Le choix se fera parmi les 4 champions Junior et Senior.
8. **Le médaillon plastique** (comportant le numéro de catalogue) est à fixer solidement à l'aide d'une ficelle autour du cou du taureau pour la réception à l'entrée du marché. Lors de la sortie du marché, cette marque doit être rendue à l'organisation (à déposer dans le carton prévu à cet effet à la porte de sortie).
09. **Les marques d'identification perdues** doivent être remplacées avant le marché (**les 2 marques sont obligatoires !**).
10. **La place de lavage** des taureaux est prévue à l'extérieur près de la place de réception.
11. Le foin est mis à disposition par l'organisateur.
12. **Les certificats d'ascendance et les certificats zootechniques** seront retenus à la réception. Ils pourront être retirés au bureau le mardi après-midi **de 14h00 à 16h00**.
13. **La plaquette d'écurie (1 par exploitation)** doit être retirée de **14h00 à 16h00** en même temps que les certificats (sauf pour les propriétaires de taureaux classés aux trois premiers rangs de catégorie qui la reçoivent directement au ring)
14.  **Les documents d'accompagnement** pour le retour doivent être retirés au bureau le **mardi de 20h00 à 22h00** sur présentation du formulaire ad hoc. Ces documents doivent être complétés en cas de vente.
15.  **Annnonce des ventes** : la vente d'un taureau pour la garde doit être annoncée au bureau (**formulaire à compléter !**) lors du retrait du document d'accompagnement. Les ventes qui ont lieu avant le marché doivent aussi être annoncées au bureau ou à la gérance (☎ 026 305 58 90). Nous vous prions de fournir très exactement l'adresse de l'acheteur et le canton de destination. Grâce à ces données, la gérance tient un registre d'acheteurs qui sont invités l'année suivante au Marché-concours.
16. **Réception des taureaux pour la boucherie : mercredi dès 09h15**, la Coopérative fribourgeoise pour l'écoulement du bétail (CFEB) organise un marché surveillé sur la place derrière Espace Gruyère.
 Le détenteur doit annoncer les taureaux au bureau de la CFEB avant le début du marché, présenter un nouveau document d'accompagnement portant la rubrique "marché surveillé Bulle" et daté du jour du marché surveillé et, le cas échéant, l'attestation AQ-Viande Suisse ou de label. Sur ce document d'accompagnement, il doit y faire apposer au bureau le tampon du Marché-concours de Bulle.
17. **Départ des taureaux : mardi de 21h00 à 23h00 au plus tard !  2 exceptions** : 1) les taureaux vendus à l'extérieur du canton peuvent quitter le marché le mardi dès 16h00 ; pour leur sortie, une autorisation spéciale et le document d'accompagnement seront délivrés au bureau. Cette disposition ne s'applique pas aux taureaux classés 1^{ers} de leur catégorie, car ces derniers sont à présenter le soir au ring lors de la remise des prix. 2) les taureaux destinés au marché surveillé du mercredi doivent passer la nuit à Espace Gruyère ; ils doivent être libérés d'Espace Gruyère le **mercredi à 08.00 heures au plus tard**.
18. **Participation financière pour le transport versée aux acheteurs** par l'organisateur pour les taureaux d'élevage vendus à l'extérieur du canton de Fribourg ☞ *conditions : prière de consulter le catalogue du marché en page 5.*
19. **Prestations pour les taureaux âgés de plus de 3 ans** : ☞ *voir le catalogue du marché en page 6.*
20. **Photo professionnelle** : un stand de photos professionnelles (Keleki) est à disposition des éleveurs dès 10h30 (halle 040).
23. **Remise des prix au ring : mardi dès 19h30, les taureaux classés premier de catégorie et les Champions** seront appelés au ring pour être récompensés  **A 19h15 précise, les propriétaires doivent se tenir prêts avec leur bête à l'entrée du ring n° 2** (remise des prix dans l'ordre : 1. race SI 2. race SF 3. race RH 4. race HO 5. Champions Junior et Senior SI, Champions Junior et Senior SF, Champions Junior et Senior RH, Champions Junior et Senior HO 6. Champion suprême). Nous prions les bénéficiaires de prix d'honneur de **remercier ultérieurement le donateur**.
24. Tout propriétaire qui ne peut pas présenter son taureau pour cause de vente, de maladie ou d'accident, doit absolument en avertir la gérance au min. 5 jours avant le marché (☎ 026 305 58 90).

Plein succès, Chères Éleveuses, Chers Éleveurs, pour le Marché-concours 2025 et très cordiales salutations.

COMMISSION DU MARCHE-CONCOURS DE TAUREAUX DE BULLE

S. Brönnimann, président

M. Overney, gérant